

**SYNDICAT INTERDÉPARTEMENTAL
POUR L'ASSAINISSEMENT DE
L'AGGLOMÉRATION PARISIENNE**

Mise en ligne le 7 mars 2024

**Délibération n° 2024-008-2
Séance du 5 mars 2024**

Adhésion à l'Association Française de
Normalisation – AFNOR

Le Bureau,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport de présentation en date du 22 février 2024, par lequel Monsieur le Président lui demande d'approuver l'adhésion à l'Association Française de Normalisation (AFNOR),

Après en avoir délibéré

Article 1 : Approuve l'adhésion à l'Association Française de Normalisation (AFNOR), dont le siège social se situe 1 rue Francis de Pressensé 93571 La Plaine Saint-Denis.

Article 2 : Autorise Monsieur le Président à procéder au versement de la cotisation à cette association.

Article 3 : Dit que la dépense correspondante, d'un montant de 4 483,20 €, sera imputée sur la section de fonctionnement du budget du syndicat.

Le Président


François-Marie DIDIER